



CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE PARTICIPATION CONSTRUCTIVE ET PRODUCTIVE

La charte d'engagement¹ présente explicitement un tronc commun de comportements attendus de toutes les personnes impliquées dans les démarches participatives que mène l'Office. Selon les dispositifs retenus dans le plan de participation publique propre à chaque mandat, il se peut que l'Office formule d'autres attentes spécifiques.

Le bon déroulement des démarches participatives est une priorité pour l'Office. La participation publique fait intervenir de nombreuses personnes, qui jouent des rôles différents et dont l'apport est essentiel aux démarches proposées par l'Office.

Toutes les personnes qui participent aux démarches de l'Office sont invitées à prendre connaissance de la charte d'engagement pour une participation constructive et productive et à s'engager à appliquer les principes qui s'y trouvent. L'Office agira comme gardien de cette charte pendant toute la durée des démarches qu'il déploie.

Comportements encouragés

Ainsi, il est attendu que toutes les personnes, quel que soit leur rôle, mettent en application les principes suivants :

Prendre connaissance de l'information mise à votre disposition par l'Office

Pour vous aider à vous préparer à participer efficacement, prenez le temps de consulter l'information que l'Office met à votre disposition. Cela vous renseignera sur le sujet et sur ce qui est attendu de vous, et vous permettra de bien diriger vos efforts.

Utiliser les moyens mis en place par l'Office pour participer et vous exprimer

Pour chaque mandat, l'Office décrit la démarche participative qu'il propose dans un plan de participation publique, qu'il diffuse sur son site web.

L'Office vous invite à utiliser les moyens qui sont mis à votre disposition pour participer. Informez-vous des moyens offerts et du calendrier des activités à <https://oppl.quebec>.

S'exprimer de manière efficace et concise

Partager sa pensée est encouragé, mais tout le monde a la responsabilité de ne pas monopoliser le temps consacré aux échanges. Formuler vos idées par écrit avant de prendre la parole peut vous aider. Cela permettra à d'autres personnes de parler, en plus de s'assurer de terminer à l'heure prévue.

Répondre aux idées plutôt qu'aux personnes

Il peut arriver d'être en désaccord avec les idées et opinions des autres, et même de l'exprimer. Tant que c'est fait dans le respect et la bienveillance, dans un esprit constructif, c'est permis!

Respecter les temps de parole des autres

Soyez attentifs aux interventions des autres personnes. Votre écoute est tout aussi importante que votre parole. Évitez les conversations parallèles : elles dérangent et déconcentrent. Si vous avez quelque chose à dire, partagez-le au groupe. Éteignez vos appareils électroniques et suivez le déroulement des séances.

Privilégier la recherche de l'intérêt collectif

Nous vous invitons à tenir compte du fait que la vie municipale regroupe une diversité de personnes et d'intérêts, et que le vivre ensemble exige la contribution de toutes et de tous. Ainsi, nous vous invitons à faire un effort pour mettre entre parenthèses vos intérêts individuels, politiques ou partisans.

Oser prendre la parole

Votre implication dans les échanges est nécessaire. Si vous avez du mal à le faire, dites-le-nous, nous trouverons une manière de vous soutenir. Participer, ça s'apprend.

L'Office de participation publique de Longueuil s'engage à :

- concevoir et mettre en œuvre des démarches participatives adaptées aux mandats qui lui sont confiés et aux personnes qui y participeront;
- agir avec rigueur, transparence, ouverture, dans l'intérêt général, et avec neutralité;
- s'assurer du respect de la présente charte, par toutes les personnes impliquées;
- refléter fidèlement les propos des personnes participantes dans ses rapports;
- rendre publics ses rapports.

Comportements proscrits

L'Office de participation publique de Longueuil ne tolérera pas les comportements suivants, et agira en conséquence si cela devait arriver :

- tenir des propos déplacés, haineux, vulgaires ou insultants envers quiconque;
- poser des gestes violents, obscènes ou sexuellement explicites;
- menacer ou harceler une personne;
- commettre un acte criminel ou inciter à le faire;
- faire la promotion commerciale d'un produit ou d'un service de façon non sollicitée et non autorisée par l'Office;
- utiliser du matériel illicite (par exemple, qui contrevient à une ordonnance d'un tribunal);
- se présenter sous l'influence de quelque substance (alcool, drogue);
- divulguer des informations personnelles concernant une autre personne, qu'elle soit présente ou non aux différentes rencontres.

¹ Inspiré de Ville de Laval, Politique de consultation publique et de participation citoyenne, mars 2021; et de l'Institut du Nouveau Monde, Charte de participation, en ligne.